



Paris, le 21 mai 2025, 17h45

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Eramet : Emission d'obligations liées au développement durable (sustainability-linked bonds) assimilables aux obligations émises le 30 mai 2024

Eramet annonce aujourd'hui avoir réalisé le placement d'obligations liées au développement durable (*sustainability-linked bonds*) pour un montant nominal de 100 millions d'euros (l'« **Emission Obligataire** ») qui seront assimilables dès leur date d'émission aux obligations liées au développement durable (*sustainability-linked bonds*) venant à maturité le 30 novembre 2029, émises le 30 mai 2024 pour 500 millions d'euros et avec un coupon annuel de 6,5 %. Ce placement porte ainsi le montant nominal de ces obligations à un total de 600 millions d'euros.

Le produit net de l'Emission Obligataire sera utilisé pour les besoins généraux d'Eramet.

Les nouvelles obligations auront les mêmes modalités que celles émises en mai 2024 (à l'exception du prix d'émission)<sup>1</sup>.

L'Emission Obligataire, dont le règlement-livraison est prévu le 28 mai 2025, sera admise aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

---

<sup>1</sup> [23-05-2024-Eramet-Succes-de-lemission-dobligations-liees-au-developpement-durable-sustainability-linked-bonds-de-500-millions-deuros-CP.pdf](#)

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RESIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.



## AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse ne constitue pas une invitation à souscrire l'Emission Obligatoire dans un quelconque pays dans lequel, ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

L'Emission Obligatoire ne fait pas l'objet d'une offre au public à des personnes autres que des investisseurs qualifiés (au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus) dans une quelconque juridiction, y compris la France.

La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

L'Emission Obligatoire n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act ou de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable dans toute autre juridiction et ne peut être offerte ou cédée aux États-Unis ou à des « U.S. Persons » (telles que définies dans la Regulation S du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ni pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'un enregistrement ou d'une dispense des exigences d'enregistrement découlant du Securities Act et de toute autre réglementation applicable aux valeurs mobilières. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant l'Emission Obligatoire, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

L'Emission Obligatoire n'est pas destinée à être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition et ne doit pas être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition d'un client de détail dans l'Espace Economique Européen (« **EEE** »). A cet effet, un « **client de détail** » désigne une personne entrant dans l'une (ou plusieurs) des catégories suivantes : (i) un client de détail au sens de l'article 4(1), paragraphe (11) de la directive (UE) 2014/65 (telle que modifiée, « **MiFID II** ») ; (ii) un consommateur au sens de la directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, dans la mesure où ce client ne peut pas être qualifié de client professionnel au sens de l'article 4(1), paragraphe (10) de MiFID II ; ou (iii) une personne n'étant pas un investisseur qualifié au sens de l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

L'Emission Obligatoire n'est pas destinée à être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition et ne doit pas être offerte, vendue ou autrement mise à la disposition d'un client de détail au Royaume-Uni. A cet effet, un « **client de détail** » désigne une personne entrant dans l'une (ou plusieurs) des catégories suivantes : (i) un client de détail, tel que défini à l'article 2, paragraphe (8), du règlement (UE) 2017/565 tel qu'il fait partie du droit applicable au Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (« **EUWA** ») ; (ii) un consommateur au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié, le « **FSMA** ») et de toute règle ou réglementation prise en application du FSMA pour transposer la directive (UE) 2016/97, lorsque ce consommateur ne répond pas à la qualification de client professionnel, tel que défini à l'article 2(1), paragraphe (8), du règlement (UE) 600/2014 tel qu'il fait partie du droit applicable au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA ; ou (iii) une personne n'étant pas un investisseur qualifié au sens de l'article 2 du règlement (UE) 2017/1129, tel qu'il fait partie du droit applicable au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA.

Ce communiqué ne constitue pas et n'a, en aucun cas, vocation à constituer une offre au public ou une invitation au public en relation avec une offre au sens du Règlement Prospectus ou d'autres réglementations.

Au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement à (i) des personnes ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) des personnes relevant de l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order ou (iii) d'autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme personnes concernées (les « **Personnes Concernées** »)). L'Emission Obligatoire ne peut être offerte qu'aux Personnes Concernées et toute invitation, offre ou contrat en vue de souscrire, acheter ou acquérir les titres de cette Emission Obligatoire de quelque façon que ce soit ne sera établi qu'avec des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement/Pas de DICI PRIIPs – Le marché cible du fabricant (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous canaux de distribution). Aucun document d'informations clés (DICI) PRIIPs ou UK PRIIPs n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE et au Royaume Uni.

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, À TOUTE PERSONNE SITUÉE OU RESIDENTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE DIFFUSION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ EST ILLÉGALE.



## À PROPOS D'ERAMET

Eramet transforme les ressources minérales de la Terre pour apporter des solutions durables et responsables à la croissance de l'industrie et aux défis de la transition énergétique.

Ses collaborateurs s'y engagent par leur démarche citoyenne et contributive dans l'ensemble des pays où le groupe minier et métallurgique est présent.

Manganèse, nickel, sables minéralisés, et lithium : Eramet valorise et développe les métaux indispensables à la construction d'un monde plus durable.

Partenaire privilégié de ses clients industriels, le Groupe contribue à rendre les infrastructures et les constructions robustes et résistantes, les moyens de mobilité plus performants, les outils de santé plus sûrs, les appareils de télécommunications plus efficaces.

Pleinement engagé dans l'ère des métaux, Eramet ambitionne de devenir une référence de la transformation responsable des ressources minérales de la Terre, pour le bien vivre ensemble.

[www.eramet.com](http://www.eramet.com)

## CONTACT INVESTISSEURS

**Directrice des Relations Investisseurs**

**Sandrine Nourry-Dabi**

T. +33 1 45 38 37 02

[sandrine.nourrydabi@eramet.com](mailto:sandrine.nourrydabi@eramet.com)

## CONTACT PRESSE

**Chargée de Relations Presse**

**Nedjma Amrani**

T. +33 6 65 65 44 49

[nedjma.amrani@eramet.com](mailto:nedjma.amrani@eramet.com)